



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241105-2024_11_07-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_11_07

Objet : Choix du devis pour le marquage au sol sur les voies publiques

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 4 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à Mme MASIN Claudie

Secrétaire de séance :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur MESSAHEL, 1^{er} adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol sur certaines voies publiques.

Il présente deux devis :

- SIGNAUX GIROD pour 2 628 euros TTC
- MARQ-SOL pour 3 072 euros TTC

Il rajoute que la commission voirie a opté pour le devis de SIGNAUX GIROD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le marquage au sol des voies publiques à la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 2 6208 euros TTC

A Lussac, le 04/11/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

